



Extrait du Registre des Délibérations
du Conseil Municipal de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2022/12-60

Objet : SIVOM de Saint-Germain-en-Laye – Rapport d’activités 2021

L’an deux mille vingt-deux,

Le six décembre, à dix-neuf heures trente, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s’est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la présidence de Gilles STUDNIA, Maire de Saint-Nom-la-Bretèche, 1^{er} Vice-Président de la Communauté de Communes Gally Mauldre.

Présents : Gilles STUDNIA, Karine DUBOIS, Gérard PARFAIT, Muriel DEGAVRE, Dominique GERBERT, Isabelle TRAPPIER, Christian GHEZ, Karel KURZWEIL, Axel FAIVRE, Véronique LOZEVIS, Vanessa BRINKMEYER – MARTINET, Christelle BARDEILLE, Thomas BATIGNE, Sophie LAFEUILLADE, Jean-Philippe ANTOINE, Stéphanie NOGUES.

Absents ayant donné pouvoir (article L.2121-20 du CGCT) :

Florent BORON à Gilles STUDNIA,
Christine CAILLAT à Karine DUBOIS,
Michel MOREAU à Dominique GERBERT,
Pascale COURMONT à Véronique LOZEVIS,
Romain LESAGE-GIACOMINI à Gérard PARFAIT,
Nathalie ZENOU à Sophie LAFEUILLADE,
Jérôme FENAILLON à Jean-Philippe ANTOINE,
Éric FROMMWEILER à Stéphanie NOGUES

Absents :

Sylvie SORMAIL,
Jean-Marc FRUCTUS,
Clotilde FRETÉ

Après avoir procédé à l’appel nominal et constaté l’existence du quorum, Monsieur le Maire ouvre la séance.

Conformément aux dispositions de l’article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, le Conseil Municipal nomme Gérard PARFAIT, à l’unanimité, pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20221209-2022-12-60-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2022



REPUBLIQUE FRANÇAISE

Département des Yvelines

Commune de Saint-Nom-la-Bretèche

N°2022/12-60 : SIVOM de Saint-Germain-en-Laye – Rapport d'activités 2021

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

CONSIDÉRANT que la commune de Saint-Nom-la-Bretèche adhère au Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples de Saint-Germain-en-Laye (SIVOM),

CONSIDÉRANT qu'en application de l'article L.521 I-39 du Code Général des Collectivités Territoriales, le syndicat a transmis son rapport d'activité pour l'année 2021,

CONSIDÉRANT que ce document est mis à la disposition des Conseillers municipaux et des Nonnais-Bretèchois, conformément à la loi,

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus,

PREND ACTE du rapport d'activité de l'exercice 2021 du Syndicat Intercommunal à Vocations Multiples (SIVOM).

Fait et délibéré à Saint-Nom-la-Bretèche, les jour, mois et an ci-dessous,

Les membres présents ont signé au registre,

Pour extrait certifié conforme, à Saint-Nom-la-Bretèche, le 07 décembre 2022

Le secrétaire de séance


Gérard PARFAIT

Le Maire,
1^{er} Vice-président de la Communauté
de communes Gally Mauldre,


Gilles STUDNIA



Accusé de réception en préfecture
078-217805712-20221209-2022-12-60-DE
Date de réception préfecture : 09/12/2022